

MAIRIE**DE****NEFFIES****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 octobre 2023**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille - Berté Véronique – Combes Gilles - Girard Maria Pia - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès - Descouens Marie-Sophie à Astruc David
Le Bel Jérôme à Berté Véronique

Secrétaire de séance : Camille BERNA

DELIBERATION 2023-032 : Soutien de la MAIRIE DE NEFFIES à un cabinet secondaire - Location avec la SARL LES GUARRIGUES.

Considérant les difficultés d'accès aux soins de la population de Neffies et la nécessité de faciliter l'installation d'un médecin sur le plan immobilier

Considérant le projet immobilier engagé en 2021 par Monsieur Yohan ALLINGRY SWERON et Madame Julia PIQUEMAL, comprenant une micro crèche et des cabinets médicaux et paramédicaux, projet sur lequel la municipalité a manifesté son intérêt

Considérant la disponibilité physique d'un local pour un cabinet médical et la proposition de la maison de santé « Le Calypso » à Roujan d'assurer un cabinet secondaire sur Neffies

Vu la proposition de bail de la SARL LES GUARRIGUES

Vu les crédits inscrits au budget 2023, approuvé par délibération du 11 avril 2023, en vue de prendre en charge le loyer d'un cabinet médical

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Soutient la démarche du cabinet médical Le Calypso de créer un cabinet secondaire sur Neffies
- Décide de prendre en charge le loyer mensuel de six cents euros TTC et une provision mensuelle pour charges (de 60 € pour l'année 2023).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents juridiques et administratifs nécessaires à l'installation de ce cabinet secondaire entre la MAIRIE DE NEFFIES et la SARL LES GUARRIGUES et les avenants à venir.

Pour extrait conforme
LE MAIRE
David ASTRUC

